


**Commission économique pour l'Europe**
**Comité des transports intérieurs**
**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts  
de construction des infrastructures de transport**
**Septième session**

Genève, 28 juin 2018

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative  
des coûts de construction des infrastructures de transport  
sur sa septième session**
**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour) .....	5-6	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour) .....	7-9	2
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour) .....	10	4
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour) .....	11-12	4
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour) .....	13	4
VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour) .....	14	4
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour) .....	15	4



## I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport a tenu sa septième session le 28 juin 2018, sous la présidence de M. A. Maciejewski (Pologne – projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)).
2. Des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après ont participé à cette session : Chypre, Finlande, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Turquie.
3. Un représentant d'une institution spécialisée des Nations Unies, à savoir l'institution chargée du projet TEM, a pris part à la session.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/13.

4. Le Groupe a adopté son ordre du jour.

## III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel n° 1.

5. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il devait, conformément à son mandat, s'attacher à dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur.
6. Le Groupe a rappelé qu'à sa précédente session, il avait décidé que le deuxième chapitre de son rapport final devait comprendre toutes les méthodes et les bonnes pratiques déjà présentées par les experts, ainsi que les informations supplémentaires que pourraient fournir les États membres de la CEE. De plus, le Président et le secrétariat avaient prié les experts de bien vouloir fournir un document de deux pages faisant la synthèse de leurs exposés, afin qu'il soit inséré dans le chapitre. Certains pays avaient déjà fait suite à cette demande et envoyé au secrétariat toutes les informations pertinentes. Le Président et le secrétariat avaient aussi demandé aux autres pays de faire suite à la demande et de fournir ces informations, car cela apporterait une valeur ajoutée au rapport final du Groupe.

## IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/5 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/6.

7. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/5, qui contenait une liste de termes et le questionnaire concernant les coûts de construction dans le secteur ferroviaire. Ce document avait été élaboré et présenté par la représentante des chemins de fer polonais (PKP PLK), M<sup>me</sup> M. Kopczynska, compte tenu des observations reçues à la session précédente du Groupe. Le Groupe a apporté quelques modifications mineures au texte et a approuvé le document. Il a remercié la représentante des PKP PLK pour l'excellent travail et a estimé que les travaux sur les chemins de fer étaient achevés, ce qui signifiait que le questionnaire et la liste de termes pouvaient être envoyés aux gouvernements pour examen et réponse.
8. Le Groupe a examiné le document informel n° 3, qui contenait une liste de termes et le questionnaire concernant les coûts de construction des ports et qui avait été établi et

présenté par M. J. Koczara, représentant le port de Gdynia (Pologne). Il a examiné les documents pertinents et a apporté des modifications principalement au questionnaire afin de faire en sorte que ce soit les coûts réels de construction qui soient demandés, et non des indicateurs d'efficacité des ports. Il a aussi demandé que les experts du Groupe distribuent les documents aux principaux ports afin de veiller à ce qu'ils soient complets, puis, une fois achevés, à ce qu'ils soient soumis en tant que documents officiels à la prochaine session du Groupe. Le port de Klaipeda a fait suite à cette demande et formulé des observations supplémentaires sur le questionnaire et la liste de termes concernant les ports afin de les améliorer encore. Le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/6 n'était pas prêt pour la session, mais il sera soumis après la session afin que les travaux relatifs aux ports soient aussi achevés et que les deux documents soient prêts à être envoyés aux gouvernements pour examen et réponse.

9. Le Groupe a aussi rappelé que la cinquante-troisième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (WP.3) s'était tenue à Genève du 27 au 29 juin 2018. Le Président et le secrétariat étaient présents à la session du Groupe de travail et ont présenté les travaux du Groupe et le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3, comprenant la liste de termes concernant les coûts de construction des voies navigables intérieures. Les représentants de l'Ukraine et de la Lituanie au WP.3 avaient déjà formulé des observations sur ce document. Une version révisée sera établie par le secrétariat pour la prochaine session du Groupe de travail afin que le document puisse être examiné et achevé.

## **V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)**

10. Puisqu'il s'agissait de la dernière session tenue dans le cadre de son mandat actuel, le Groupe a passé en revue les travaux menés jusqu'à présent comme suit :

a) Transport routier : Le pays chef de file est la Turquie. Les projets de liste de termes et de questionnaire d'étude comparative sont prêts ; ils ont été examinés et approuvés aux sessions du Groupe et adressés à tous les États membres de la CEE par la voie diplomatique ; les premières réponses ont déjà été reçues ;

b) Transport ferroviaire : Le pays chef de file est la Pologne (PKP PLK en étroite coopération avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC)). Les projets de questionnaire et de liste de termes relatifs aux coûts de construction dans le secteur ferroviaire sont prêts ; ils ont été examinés et approuvés aux sessions du Groupe et devraient être envoyés aux gouvernements pour examen et réponse ;

c) Transport par voies navigables : L'organe chef de file sera le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure. Le projet de liste de termes est prêt ; il a été examiné par le Groupe de travail et sera achevé à sa prochaine session. Un projet de questionnaire devrait aussi être établi et examiné à la prochaine session du Groupe de travail ;

d) Gares intermodales/centres de fret : L'entité chef de file est Europlatforms. Les projets de liste de termes et de questionnaire sont prêts ; ils ont été examinés aux sessions du Groupe et devraient être envoyés aux gouvernements pour examen et réponse ;

e) Ports : L'autorité portuaire chef de file est le port de Gdynia. Les projets de liste de termes et de questionnaire sont prêts ; ils ont été examinés. Les documents officiels devraient être établis et examinés à nouveau avant d'être envoyés aux gouvernements pour examen et réponse.

## **VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)**

11. Le Groupe a rappelé que son mandat venait à expiration cette année (juin 2018) et qu'il conviendrait que son rapport final soit soumis pour approbation à la session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), en septembre 2018. Il a néanmoins souligné que ce rapport final ne pourrait pas être publié cette année, car les processus de collecte et d'analyse des données venaient tout juste de débiter ou n'avaient pas encore débuté pour certains modes. Par conséquent, une prorogation du mandat du Groupe devrait être demandée à la session du WP.5 en septembre. Il a toutefois été convenu qu'un projet de rapport devait être établi pour la session du WP.5 en septembre et qu'il devait comprendre autant d'informations que possible. Le Groupe a prié le secrétariat de demander une prorogation de son mandat pour une année supplémentaire à compter de l'approbation du Comité exécutif afin de pouvoir achever ses travaux.

12. Le Groupe a aussi demandé que les mesures ci-après soient prises afin d'optimiser la collecte de données sur les plans quantitatif et qualitatif :

a) Une réunion du Comité de gestion de la Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR) se tiendra en Slovaquie les 20 et 21 août. Au cours de celle-ci, le questionnaire et la liste de termes concernant les routes devraient être examinés, d'une manière ou d'une autre. Le secrétariat devrait rédiger une lettre à l'intention de la CEDR pour demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la réunion ;

b) Il conviendrait d'en faire de même pour la liste de termes et le questionnaire concernant les chemins de fer. Les deux documents devraient être diffusés pour examen aux organisations ferroviaires concernées telles que l'UIC, la Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER), l'Association des gestionnaires européens de l'infrastructure ferroviaire (EIM), le Chemin de fer transeuropéen (TER) et l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ;

c) La version définitive des documents concernant tous les modes de transport devrait être envoyée aux gouvernements (ministres des transports) par la voie diplomatique ainsi qu'à tous les experts. Cela permettrait une plus grande diffusion et donnerait aux pays la possibilité d'apporter des contributions, en particulier au questionnaire ;

d) Les représentants de la Turquie, pays chef de file du transport routier, devraient, selon qu'il conviendra, parachever le questionnaire sur le transport routier afin d'en établir une version optimisée et de le diffuser.

## **VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)**

13. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## **VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)**

14. Aucune autre session n'est prévue dans le cadre du mandat actuel du Groupe.

## **IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)**

15. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa septième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet et de le diffuser auprès des membres du Groupe afin qu'ils puissent formuler des observations sur les points autres que ceux figurant dans la liste.